COMMUNIQUE DU 15 JUIN 2016

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

visant les actions de la société



initiée par



Présentée par

Conseillée par





Communiqué conjoint de mise à disposition de la note d'information conjointe

PRIX D'OFFRE:

245 euros par action Technofan

DUREE DE L'OFFRE:

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément à son règlement général.

Avis important

A l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4 II du code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions Technofan qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à Safran à compter du jour de négociation suivant le jour de clôture de l'offre publique de retrait, moyennant une indemnisation de 245 euros par action Technofan, nette de tous frais.



Le présent communiqué est établi et diffusé conjointement par Safran et Technofan en application des dispositions des articles 231-27-1°, 231-27 2° et 231-27 3° du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique de retrait du 15 juin 2016, apposé le visa n°16-253 en date du 15 juin 2016 sur la note d'information établie conjointement par Safran et Technofan relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, portant sur les actions Technofan non encore détenues par Safran.

La note d'information conjointe est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org),

de Safran (www.safran-group.com/fr) et de Technofan (www.technofan.com/fr) et peut également être obtenue sans frais auprès de :

- Safran, 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris,
- Technofan, 10 place Marcel Dassault, 31700 Blagnac, et
- Banque Degroof Petercam France, 44 rue de Lisbonne, 75008 Paris.

Contacts

Safran

Contacts Analystes et Investisseurs:

Peter CAMPBELL Frédéric LUCAND +33 (0)1 40 60 35 96 +33 (0)1 40 60 82 19

peter.campbell@safrangroup.com frederic.lucand@safrangroup.com

Contacts Presse:

Catherine MALEK Caroline COUDERT +33 (0)1 40 60 80 28 +33 (0)1 40 60 82 20

catherine.malek@safrangroup.com caroline.coudert@safrangroup.com

Technofan

Service financier :Communication :Nathalie BOSCHETTIAnne-Marie BARDEYfinance@technofan.com+33 (0)5 61 30 92 20

anne-marie.bardey@technofan.com

L'offre publique de retrait est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public.

Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les autres pays que la France, sous réserve de la publication du présent communiqué sur les sites de Safran et de Technofan conformément à la règlementation applicable. La diffusion de ce communiqué, l'offre et l'acceptation de l'offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une règlementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Safran et Technofan déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.